



18-PET-016

La famille U ne doit pas être renvoyée

En 2011 A.U et sa femme, N.U, arrivent en Suisse avec leur petite fille M.U. Ils fuient la Macédoine où monsieur A.U est menacé par des groupes violents locaux et où ils sont discriminés en tant que Roms. Ils déposent une demande d'asile à Vallorbe et ils sont transférés à St-Croix et puis à Yverdon. En 2012 naît leur deuxième enfant, E.U.

La famille s'intègre facilement dans son quartier, grâce notamment à leur rapide apprentissage du français. Les enfants s'épanouissent à l'école locale: M.U en 5ème année et E.U en 2ème année. Monsieur A.U a participé pleinement aux programmes d'activités de l'EVAM et fait du bénévolat à Yverdon, déterminé à faire pleinement partie du tissu social de sa ville.

Après des réponses négatives à leur demande d'asile, la famille fait en 2017 une demande de régularisation, selon l'article 14 de la Lasi. Malgré leur parfaite intégration et la promesse de contrat de travail présenté par monsieur A.U, la demande est refusée. Dès lors, ils vivent sous la menace constante d'un renvoi de force.

La famille U ne peut pas rentrer en Macédoine. Monsieur A.U y risque sa vie. Les enfants ne connaissent pas le macédonien. Madame N.U est malade, elle et les enfants souffrent de cette situation instable et sont suivis par des psychologues. En Suisse, ils pourraient finalement bénéficier d'une vie stable et en sécurité.

Nous soussigné.e.s, demandons un permis de séjour stable pour la famille U

Prénom et nom	Adresse	Signature